



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS



Nos réf. : /JMR/cb/2020-128

Madame Christie Morreale  
Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de  
la Formation, de la Santé, de l'Action  
sociale et de l'Egalité des chances  
Rue Kefer, 2  
5000 Namur  
[Christie.morreale@gov.wallonie.be](mailto:Christie.morreale@gov.wallonie.be)

Namur le 4 novembre 2020

Madame la Ministre,

**Concerne : SAFA et deuxième vague du Covid**

- **Quarantaine et testing**
- **Accès au stock stratégique**
- **Intervention matériel de protection**

Nous représentons le secteur des services d'aide aux familles et aux aînés. Dans ce cadre, nous saluons d'abord la prolongation de la période d'immunisation jusqu'au 31 mars 2021 ainsi que la compensation de perte de quotes-parts bénéficiaires pour la période du 26 octobre 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous apprécions aussi vivement que le secteur de l'aide à domicile bénéficie de la modification de la règle en termes de quarantaine des personnes asymptomatiques décidée par la CIM Santé du 28 octobre.

Nous souhaiterions ensuite faire un suivi de la réunion de concertation du 23 octobre entre le secteur, votre Cabinet et l'Aviq.

1. La multiplication de certificats de quarantaine est la source d'un absentéisme grandissant. Elle met en péril la continuité des prestations aux personnes aidées par nos services. Une note synthétisant le cadre d'application de la quarantaine pour le secteur a été rédigée.

Comme les certificats de quarantaine posent problème dans tous les secteurs relevant de l'Aviq, il a été annoncé que le document serait adapté de sorte à avoir une portée multisectorielle. Nous entendons l'argument. En même temps, chaque journée perdue dans le cadre des quarantaines déforce la capacité de nos services à répondre à une demande qui est importante. L'envoi d'un document validé par la cellule SURVMI de l'Aviq était prévu pour le jeudi 29 octobre.

- a) Dans ce contexte, nous nous permettons d'insister pour que la note quarantaine dans sa déclinaison plurisectorielle soit finalisée dans les meilleurs délais.
- b) En terme de priorité pour le testing, la CIM Santé du 19 octobre avait décidé pour les personnes symptomatiques que :

« En ce qui concerne l'échantillonnage et les analyses de laboratoire, la plus haute priorité est à tout moment accordée aux patients symptomatiques, avec une attention particulière aux patients gravement malades, aux professionnels de la santé et aux personnes de plus de 65 ans et souffrant de comorbidités. »

Suite à la CIM du 28 octobre, les professionnels de la santé et du bien-être peuvent dorénavant être testés le cinquième jour après le jour où un contact étroit a eu lieu avec une personne testée COVID-19. Bénéficient-ils alors bien d'une priorité pour les analyses de laboratoire ? En effet, si le test est fait et que le résultat « tarde », l'absence perdure.

c) Par ailleurs, des décisions et pratiques assez disparates existent en matière de mise en quarantaine et de certificat médical. Cela affecte les effectifs de nos services et l'accompagnement qu'ils peuvent assurer. Une sensibilisation du corps médical aux conséquences de ces disparités via les associations professionnelles de médecins a été proposée par le Dr Husden. Une initiative en ce sens a-t-elle été prise ?

2. Un stock stratégique de matériel de protection a été constitué au niveau wallon. C'est une bonne chose. En raison de la deuxième vague, des difficultés sont apparues pour obtenir les quantités nécessaires de certains matériels.

Selon quelles modalités et sous quelles conditions nos services peuvent-ils accéder à ce stock ?

3. A l'heure actuelle, aucun financement pour le matériel de protection n'existe dans les forfaits finançant les services.

Il est de plus en plus clair que le Covid est là pour durer des mois voire des années. En outre, le Covid n'est vraisemblablement pas la dernière épidémie de grande ampleur.

Dans ce contexte, un financement structurel pour ce matériel apparaît comme une nécessité.

Une ouverture en ce sens a été faite par votre représentante le 23 octobre 2020. Nous la saluons. Nous souhaitons pouvoir avancer de façon diligente en ce sens de sorte qu'une intervention pour les EPI existe en 2021.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

**Fédération des CPAS  
Union des Villes et  
Communes de Wallonie**

Luc Vandormael

**Fédération d'Aide et Soins  
à Domicile (FASD)**

Julien Bunckens

**Fédération des Centres de  
Services à Domicile (FCSD)**

Déborah Dewulf

**Coordination et Défense  
des Services Sociaux et  
Culturels (Codef)**

Rose-Marie Arredondas

**Fédération wallonne de  
services d'aide à domicile  
(Fedom)**

Olivia Raskin

**Contacts :**

Fédération des CPAS wallons (UVCW) - Jean-Marc Rombeaux - [jmr@uvcw.be](mailto:jmr@uvcw.be)

FCSD - Deborah Dewulf - [Deborah.dewulf@solidaris.be](mailto:Deborah.dewulf@solidaris.be)

Codef - Rose-Marie Arredondas - [coordination@codef.be](mailto:coordination@codef.be)

FASD - Gaël Verzele - [gael.verzele@fasd.be](mailto:gael.verzele@fasd.be)

Fedom - Olivia Raskin - [secretariat@fedom.be](mailto:secretariat@fedom.be)